



ESPACE JURIDIQUE

NOTAIRES

HONORAIRES LIBRES DROIT DE LA FAMILLE ESPACE JURIDIQUE NOTAIRES **(en vigueur depuis octobre 2025)**

Les émoluments rémunérant nos prestations sont fixés par le tarif résultant des articles L. 444-1 et suivants, R. 444-1 et suivants et A. 444-53 et suivants du Code de commerce.

L'Etude peut également accomplir des prestations complémentaires qui ne sont pas comprises dans les émoluments tarifés.

La réalisation de ces prestations complémentaires à la demande du client, donnera lieu à une facturation forfaitaire et supplémentaire ou basée sur un tarif horaire en fonction du temps réellement passé conformément aux dispositions de l'article L. 444-1 alinéa 3 du Code de commerce, selon le détail suivant :

- **Les montants indiqués sont exprimés toutes taxes comprises.**
- Le forfait est prévu à titre indicatif. Si besoin était, des honoraires complémentaires seront susceptibles d'être proposés.
- Toutes prestations libres non visées ci-dessous pourront faire l'objet d'un honoraire au temps réellement passé au tarif de **250 € TTC de l'heure (208,33 HT de l'heure)**.

Rédaction de procuration sous seing privé	25 € TTC (20,83 € HT) par procuration
Règlement de factures pour le compte de la succession * toute facture et RIB transmis par les héritiers devant être payés par le notaire sont considérés comme vérifiés par eux	20 € TTC (16,66 € HT) par facture au-delà de 3
Formalités en vue du déblocage des contrats d'assurance-vie non taxable	Forfait de 300 € TTC (250,00 € HT) * *A parfaire en fonction du nombre de bénéficiaire et du nombre de contrats
Estimation immobilière	Forfait de 180 € TTC (150,00 € HT) par estimation, Si complexe : tarif horaire de 250 € TTC (208,33 € HT)
Activités de gestion d'indivision immobilière successorale (encaissement de loyers, de fermages, délivrance de quittances, etc.)	6% des loyers encaissés
Déplacement	A déterminer en fonction de la distance et du moyen de transport
Gestion et/ou convocation d'un traducteur	Forfait de 60 € TTC (50,00 € HT)



ESPACE JURIDIQUE

NOTAIRES

Etablissement si nécessaire d'un compte de répartition dans le cadre d'une succession	Forfait de 250 € TTC (208,33 € HT) minimum* *En fonction de la complexité du dossier
Démarches pour apostille (formulaire + envoi en recommandé)	Forfait de 60 € TTC (50,00 € HT)
Assistance et conseils à la rédaction d'un testament holographique	120 € TTC (100,00 € HT) par testament minimum* *En fonction de la complexité du testament
Formalité de requête au juge des tutelles	100 € TTC (83,33 € HT) par requête
Renonciation à succession	250 € TTC (208,33 € HT) par renonciation
Lorsque seul l'acte de notoriété a été établi sans déclaration de succession, démarches auprès des banques et caisses de retraite ou autres organismes	60 € TTC (50,00 € HT) par organisme
Acte constatant l'absence d'opposition au changement de régime matrimonial ou acte de vérification de la saisine du légataire universel	Forfait de 200 € TTC (166,66 € HT)
Convention de quasi-usufruit	0,30% des sommes objet de la convention, avec un minimum de 1.200 € TTC (1.000,00 € HT)
Consultation juridique ou fiscale	Simple : forfait de 350 € TTC (291,66 € HT) Complexe : tarif horaire de 250 € TTC (208,33 € HT)
Etude patrimoniale	Forfait de 1.200 € TTC (1.000,00 € HT) Complexe : tarif horaire de 250 € TTC (208,33 € HT)
Rédaction clauses bénéficiaires contrats d'assurance-vie	Voir testament
Conseils et assistance dans le cadre du règlement d'une succession ou d'un divorce	Forfait minimum de 1.000 € TTC (833,33 € HT) ou tarif horaire de 250 € TTC (208,33 HT de l'heure) si complexités particulières

BAREME DES HONORAIRE DE NEGOCIATION

Tranche de prix	Honoraires de négociation HT/TTC
De 0 à 100.000 €	5.000 € HT soit 6.000 € TTC
De 100.001 à 200.000 €	2,5% HT + 2.500 € HT soit 3% TTC + 3.000 € TTC
De 200.001 à 300.000 €	1,67% HT + 4.166,67 HT € soit 2% TTC + 5.000 € TTC
Au delà de 300.000 €	3,34% HT soit 4% TTC
Immeuble de rapport	4,17% HT soit 5% TTC
Stationnements	2.083,34 € HT soit 2.500 € TTC (forfait)

BAREME DES HONORAIRE DE LOCATION

Part locataire comprenant :	1 mois de loyer avec un maximum de 8,34 €/HT/m ² loué soit 10 €/TTC/m ² loué
- Organisation de la visite	
- constitution dossier du candidat	
- Rédaction du bail notarié et négociation	
Etablissement état des lieux	effectué par huissier de justice (nous consulter)
Part propriétaire	1 mois de loyer maximum comprenant 20% de TVA
Etablissement état des lieux	effectué par huissier de justice (nous consulter)

HONORAIRE GESTION LOCATIVE

5,50% HT soit 6,6% TTC sur le montant des sommes encaissées pour le compte du bailleur.
Garantie Lovers Impayés (GLI) possible en supplément (nous consulter)

Le taux de TVA appliqué à l'ensemble de ces prestations est de 20%.
Ce barème est en vigueur depuis juin 2024.